

gouvernement a une mission divine. Il considère les gouvernants comme des vicaires parce qu'ils doivent permettre à l'homme de s'améliorer. Il lie la justice et la volonté divine de sorte à faire du juge l'organe de la vérité divine, dont il est le garant. Les pénitences et les peines ont ainsi pour fonction d'opérer la réconciliation des fauteurs avec la société et avec Dieu. Les signes de pénitence sont compris comme la mortification de la partie pécheresse du moi et le début d'une nouvelle vie où l'homme renaît à Dieu. D'autres développements du droit pénal dans la deuxième génération calviniste sont analysés, où la peine n'a plus simplement pour fonction d'améliorer l'homme pour des motifs d'utilité sociale, mais aussi pour aider à gagner la vie éternelle. Ici encore, les nouveautés pénales sont clairement opérées pour un motif confessionnel.

Est aussi soulignée l'intensification de la législation liée à la Réformation. Le magistrat avait en effet besoin de la puissance législative pour introduire la nouvelle forme de vie réformée dans les territoires. Pour assurer la nouvelle constitution ecclésiastique, l'ordre de la vie religieuse et l'ordre de la cité, les protestants ont utilisé la force normative et coercitive du droit. Une inflexion vers les questions économiques est relevée. Pour les protestants, le principe de la liberté, relativement aux intérêts personnels, prévaut dans le domaine du commerce des biens. Luther estime que le commerce est utile et nécessaire, mais c'est Calvin qui en fait un thème à part entière, en reconnaissant que l'argent est rentable pour les hommes. Il leur permet de mieux vivre et d'enrichir la cité où ils exercent. Même si le fait de gagner de l'argent à partir d'un capital est reproché, Calvin légalise l'usure, sous condition.

En thématissant et développant l'idée d'un ordre juridique spécifiquement protestant par le biais d'un abandon des autorités pré-données comme critère du vrai, du dégage-ment de la responsabilité individuelle et de la sécularisation du monde, le présent ouvrage donne une juste mesure des changements initiés dans la pensée humaine par la tradition protestante.

Gaëlle DEMELEMESTRE  
 Institut d'Histoire des Représentations  
 et des Idées dans les Modernités  
 UMR 5317 CNRS/ENS-Lyon

**Clyde Plumauzille.** – *Prostitution et Révolution. Les femmes publiques dans la cité républicaine (1789-1804)*, Ceyzérieu, Champ Vallon (coll. « La Chose publique »), 2016, 400 p. (28 €)

Parmi toutes les professions, celle qu'il est convenu de présenter, sans doute à la suite de Kipling, comme « le plus vieux métier du monde », a tout naturellement fait l'objet de nombreuses publications historiques. Le caractère vaguement transgressif du sujet de l'étude se combine avec l'intérêt que suscite l'observation des hésitations des pouvoirs publics, traditionnellement écartelés en ce domaine entre plusieurs options : la tentation de considérer que l'on est dans le domaine de la vie privée, la nécessité d'encadrer ce qui peut devenir une occasion de désordre, la volonté de protéger la santé et l'hygiène publiques, enfin l'habitude de ne laisser se développer aucune source de revenus sans en prélever une partie par le biais d'une fiscalité adaptée. La plupart de ces aspects sont traités dans le gros ouvrage que propose Clyde Plumauzille et qui est issu d'une thèse de doctorat dirigée par Pierre Serna, soutenue fin 2013 devant l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne sous le titre un peu différent de celui du livre : *Tolérer et réprimer, prostitution et droit de cité dans le Paris révolutionnaire (1789-*

1799). En fait, les deux intitulés se justifient : le premier en ce qu'il insiste sur le fait que l'essentiel de l'investigation porte sur la capitale française, même si les aspects législatifs et réglementaires conduisent à dépasser ce cadre étroit ; le second en ce qu'il constate que la période scrutée est relativement large, incluant les débuts du régime napoléonien, d'autant plus intéressants qu'ils marquent, dans une large mesure, une accentuation des postures officielles à l'encontre de la prostitution.

La première partie se veut descriptive de la population des prostituées à la fin de l'Ancien Régime et sous la Révolution. Les archives de la police, les procès-verbaux des arrestations, le contenu des registres sur les femmes incarcérées, le compte rendu des interrogatoires auxquels elles sont soumises, conduisent à dégager une image très multiple. Une population jeune : entre quinze et vingt-quatre ans pour les deux tiers ; une population en grande partie d'origine locale malgré le pouvoir d'attraction de la capitale : la moitié venant de l'Île de France et un tiers de Paris même ; une population qui a exercé et exerce souvent encore un autre métier : le plus souvent dans le domaine du textile ou de l'habillement. Rien dans tout cela qui contredise l'image banale qui résulte à la fois des préjugés les plus répandus et des observations conduites à l'époque, déjà dans une perspective qui se veut scientifique : des femmes vulnérables et fragiles, amenées, sinon contraintes à cette activité par la misère et par la nécessité de survivre dans un milieu qui ne leur est pas bienveillant. Pour autant, cette situation n'est pas nécessairement définitive : un certain nombre d'entre elles parviennent à s'en sortir ; elles finissent par se marier et fonder une famille, pour autant que l'on puisse suivre leur itinéraire de vie. Ce tableau des personnalités qui peuplent le monde de la prostitution est complété par une cartographie très complète des lieux où cette activité est la plus importante dans la capitale. Ici les registres d'incarcération sont confrontés aux publications spécialisées qui informent les amateurs des lieux où ils peuvent retrouver ces demoiselles. Les axes et les pôles de racolage sont clairement précisés. Pour tous et comme chacun le sait à l'époque, c'est le Palais Royal qui constitue le lieu par excellence où se retrouvent clients et prostituées. Les témoignages, les archives de la police, les récits littéraires permettent de se faire une idée très complète des rapports qui se nouent et se dénouent, de leur brièveté ou à l'inverse de leur relative pérennité, des idylles auxquelles certains se laissent prendre, plus prosaïquement des sommes en jeu. Le lecteur a le sentiment d'une vive lumière jetée sur ce dont la vocation était de rester secret, en tout cas discret. Un extraordinaire témoignage clôt cette première partie : le journal intime d'un jeune homme, futur directeur de la manufacture de porcelaine de Sèvres, à l'époque professeur d'histoire naturelle à l'École centrale. Longuement analysé, ce document de plus de mille pages décrit avec sincérité et sans fausse pudeur, les attentes, les désirs, les déceptions, les scrupules et les craintes de son auteur : ses premières expériences avec une prostituée, la gonorrhée qu'elle lui transmet, puis après une longue période inactive, d'autres rencontres tarifées et d'autres déceptions, enfin des relations avec le personnel de maison, tout cela jusqu'à son mariage à trente et un an. Dans tout cela, rien de scandaleux, ni de choquant. Juste la difficile initiation d'un jeune homme timide.

Avec la seconde partie, la Révolution fait vraiment irruption dans l'espace apparemment bien organisé de la prostitution. Avec l'adoption de nouvelles valeurs issues de la philosophie des Lumières, il n'est pas question de faire l'éloge de la débauche et la lecture des cahiers des états généraux suffit pour s'en convaincre : ils dénoncent la dégénérescence des mœurs, les désordres qui l'accompagnent et l'inefficacité de l'action publique. Ce sont bien sûr les documents émanant du clergé qui se montrent les plus ardents à défendre la morale mais le tiers état, sur ce point, s'y associe à plusieurs reprises. Il est vrai qu'il se trouve aussi un discours féministe, surtout présent dans les pamphlets et les libelles qui se multiplient à la faveur de l'allègement de la censure, pour combattre la situation inférieure qui est imposée aux femmes, la précarité à

laquelle beaucoup sont condamnées, la nécessité où elles se trouvent de faire appel à d'autres moyens de subsistances que ceux d'un travail régulier. Simultanément, les critiques dont l'ancienne police des mœurs faisait l'objet conduisent les nouvelles autorités, au premier rang desquelles Peuchet, placé à la tête de l'administration de la police de la commune de Paris de septembre 1789 à août 1790, à limiter les rigueurs et à atténuer la répression. Le nombre des arrestations diminue d'autant plus qu'aux consignes de modération s'ajoute la désorganisation de services qui ont d'autres urgences que de poursuivre les prostituées. Pour autant le discours moralisateur ne disparaît pas. Il prend la forme de protestations collectives et permet quelques beaux effets oratoires à la tribune. C'est surtout à partir de 1793 que se met en place une « administration de la prostitution ». On ne peut s'en étonner : on sait bien que la Terreur se voulait vertueuse. Au surplus le combat contre la perversion des mœurs est parfois présenté comme complétant la lutte contre la corruption des esprits et contre les forces réactionnaires. Les dénonciations conduites par des groupes de citoyennes se multiplient et le souci affiché de privilégier des formes de démocratie directe impose d'en tenir compte. La police s'appuie sur les vastes pouvoirs qui lui sont reconnus pour enquêter sur les mauvais citoyens en étendant leurs investigations, leurs visites, leurs enquêtes aux maisons de débauche. Finalement, fin 1793, un arrêté du procureur général de la commune prévoit des sanctions spécifiquement dirigées contre la prostitution de rue ainsi que contre les vendeurs d'ouvrages et d'objets obscènes. Un réseau d'« agents chargés de l'observation parisienne » est mis en place pour vérifier l'ordre et la bonne tenue partout où se réunit le public. Le Directoire poursuit cette politique, bien que n'ayant pas les mêmes obsessions de vertu que la Convention. On discute même d'une loi sur la prostitution présentée tantôt comme un mal nécessaire, tantôt comme une menace pour l'ordre public. Finalement c'est la création du ministère de la Police qui va se traduire par le retour à l'instauration de services plus ou moins spécialisés contre toutes les formes de débauche.

En ce domaine comme en bien d'autres, le Directoire ouvre la voie au Consulat. Tel est le thème d'une troisième partie consacrée à « la fabrique d'une "citoyenneté diminuée" ». Une source documentaire remarquable et fort exploitée dans cet ouvrage est fourni par le Bureau central de la lutte contre la prostitution et par les rapports qu'il adresse de 1794 à 1803 à ses directeurs ainsi qu'aux ministres de la Police et de l'Intérieur. Ces rapports – 180 au total – ont un double intérêt : d'une part un caractère descriptif par le tableau évolutif qu'ils tracent de l'évolution de cette activité, en chiffres absolus, dans ses manifestations et dans sa répartition dans l'espace, en reflétant une conception implicite de la place des femmes dans la société ; d'autre part une dimension de bilan de l'action publique par la présentation des mesures prises contre ces désordres et contre ces scandales. Du premier point de vue, se dégage l'idée qu'il y a là une activité qui suscite la réprobation et la dénonciation par sa seule existence et par le spectacle qu'elle offre aux honnêtes gens qui ne peuvent que s'en sentir offusqués. Au demeurant, les termes utilisés montrent que les délateurs comme les policiers ont tendance à expliquer le développement de ces pratiques, davantage par la propension au vice et par le goût de l'argent facile imputables à celles qu'ils dénoncent que par la misère ou par la nécessité de se procurer un moyen de subsistance. Du second point de vue, les comptes rendus que proposent ces rapports et les tableaux très parlant qu'en extrait l'ouvrage, donnent une idée précise des formes que prend la répression et de l'intensité des efforts déployés : évolution du nombre des plaintes formulées par les riverains, des procès-verbaux dressés, des arrestations recensées, des interrogatoires conduits... Parmi les lieux présentés comme infestés par un tel phénomène apparaît la section de la butte des moulins, qualifiée de « cloaque de la République ». C'est au nom de la protection des bonnes mœurs que se déploient le contrôle social et la répression administrative et judiciaire. Les modalités de cette dernière apparaissent bien avec

l'étude qualitative des procès-verbaux de la butte des moulins en mettant l'accent sur les modalités de l'arrestation – techniques de repérage de la part des policiers, plaintes des passants, disputes avec les clients... – les conditions de déroulement de l'interrogatoire – plus ou moins long et rapporté avec plus ou moins de précision, aveu ou résistance de la personne interpellée, intervention éventuelle de témoins... – l'envoi en détention – une période de dépôt plus ou moins importante, un examen médical qui révèle que plus de 40 % des femmes portent des signes visibles de maladie ce qui laisse supposer une proportion plus importante – enfin et le cas échéant le passage devant le juge – qui, dans un nombre de cas non négligeable considère que les faits ne sont pas assez prouvés et élargit celle qui lui a été présentée. Le livre se termine par une vingtaine de pages où Clyde Plumauzille s'efforce de donner une image plus vivante et personnalisée des femmes objet de cette répression. Ce sont les développements les plus émouvants du livre d'autant qu'ils contrastent avec les longues descriptions des procédures répressives et des rapports accusateurs où il n'était question que de « filles perdues », de « femmes de mauvaise vie » de « professionnelles du vice ». Brusquement, une autre vision s'impose : celle de pauvres filles, démunies, privées de tout, abandonnées par leur famille, trahies par l'homme ou l'amie auxquels elles faisaient confiance, incapables de prouver qu'elles disposent d'autre chose que d'un logement payé à la journée, refusant de donner l'adresse de leurs proches par honte qu'ils apprennent leur activité, changeant de quartiers en fonction des zones de rafles car chaque arrestation est considérée comme marquant une aggravation de leur infamie. Un élément d'espoir cependant dans ce tableau très sombre : ces femmes tentent de se regrouper pour se défendre, pour protester contre les injustices dont elles sont victimes, pour contester la répression. Un terme revient souvent dans ce livre, trop présent pour que ce soit le résultat du hasard, de plus en plus repris au fur et à mesure que l'on avance dans la lecture, celui de *stigmatisation*. La Révolution a aboli la marque qui permettait de reconnaître d'un coup d'œil ces femmes flétries, elle n'a pas fait disparaître le mépris dont les soi-disant honnêtes gens les accablent, sans chercher à rien comprendre.

André CABANIS

Université Toulouse 1 Capitole

**Joël Fouilleron.** – *Le rapport à l'autre dans l'ancienne France. Croyances, cultures, identités collectives (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, préface de Daniel Roche, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée (coll. « Histoire et sociétés »), 2014, 546 p. (43 €)

Dans ce titre assez long, le mot important est celui de *croyances*, puisqu'il est surtout question de religion et, plus précisément d'histoire de l'enseignement religieux. En même temps, cet intitulé reflète bien la méthode qui préside à la recherche de Joël Fouilleron et que son préfacier présente avec talent et conviction : Daniel Roche évoque les « chemins du savoir [qui] se croisent en permanence dans l'interaction des constituants de la civilisation et des relations sociales, les pratiques religieuses et intellectuelles de l'acculturation et de l'appropriation ». L'illustration de couverture complète la présentation du livre avec la reproduction d'une carte ancienne de la *partie méridionale* de la France. Elle illustre la zone géographique couverte par les études regroupées ici, là encore dans l'esprit que précise Daniel Roche : il décrit non « pas un historien régionaliste [mais] un historien qui utilise les matériaux régionaux pour tisser une histoire en résonance constante avec les problèmes et les méthodes de l'histoire en train de se faire ». Cette préface annoncée, sur le mode euphémique, par le titre « Un